

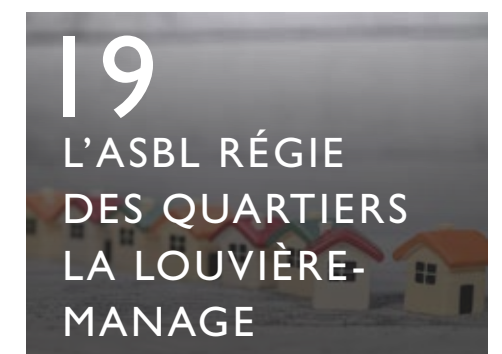
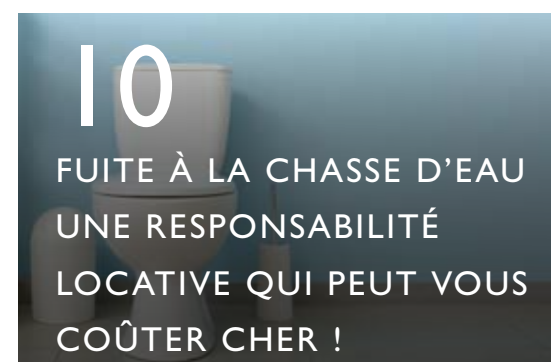
MAGAZINE D'INFORMATION N°31

RESPECTONS L'HABITATION

JUIN 2022

WWW.CENTRHABITAT.BE





NOS JOURS DE FERMETURE 2^{ÈME} SEMESTRE (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION)

Lundi 6 juin - Pentecôte
Jeudi 21 juillet - Fête nationale
Vendredi 22 juillet - Jour complémentaire société
Lundi 15 août - Assomption
Lundi 31 octobre - Jour complémentaire société
Mardi 1er novembre - Toussaint
Vendredi 11 novembre - Armistice
Lundi 26 décembre - Récupération du jour férié de Noël

Mise en page : Bertrand AQUILA
Impression : Godet Graphic
Comité de rédaction :
Centr'Habitat, Régie des Quartiers de LL-Manage
Editeur responsable : Olivier DECHENNE
Rue Anseele 48 à 7100 La Louvière

Ont participé à l'élaboration de votre magazine n° 31
Pour la Régie des Quartiers de La Louvière-Manage : Isabelle
Pour Centr'Habitat : Angélique, Arnaud, Anne, Charlotte, Christel, Françoise,
Joséphine, Maria, Olivier, Véronique.

ÉDITO



A l'heure de rédiger ces quelques lignes, Centr'Habitat vient de clôturer sa centième année d'activité. Les données chiffrées traditionnellement récoltées permettent à nouveau de mettre en lumière le volume et la diversité de notre action : investissements dans la construction et la rénovation (plus de 18.000.000 €), remise en état des logements (5.723 interventions de notre régie), gestion des candidatures (3.339 en attente) et autres interventions de notre personnel de proximité (2.019 visites), pour ne citer que quelques aspects de notre métier. Tout ceci doit être réalisé dans un contexte

particulier : avec des recettes locatives très faibles et imposées par la réglementation, il faut trouver sans cesse des solutions pour conserver un service de qualité tout en maîtrisant nos coûts de fonctionnement. L'équilibre financier que parvient à conserver la société peut donc être une source de fierté : le résultat comptable positif n'est possible que grâce à un engagement de tous les jours du personnel qui œuvre au quotidien pour ses locataires et candidats locataires.

C'est l'occasion pour moi de remercier quelques membres du personnel qui viennent de quitter la société pour profiter

d'une retraite bien méritée, après une très longue carrière à Centr'Habitat :

- Philippe Van Helleputte, bien connu de nombre d'entre vous puisque responsable du service Location, parti en mai dernier après 40 ans de service ;
- Laurence Vaneukem, qui a travaillé 40 ans pour notre secrétariat et dont les dernières années ont été consacrées à la réalisation de cette brochure ;
- Rudy Massariol, notre surveillant de chantier qui a œuvré durant plus de 30 ans pour le bon suivi technique de nos travaux de construction et rénovation.

Je les remercie très sincèrement et très chaleureusement pour ces années de collaboration très agréable. Leur engagement pour la société et ses valeurs nous ont aidé à progresser pour améliorer notre fonctionnement et la satisfaction de nos locataires.

Olivier Dechenne
Directeur gérant

2022, L'ANNÉE DES DÉPARTS EN PENSION !

Quoi de mieux qu'un départ en pension, le jour de la fête du travail ?

Chez nous, ce n'est pas un, ni deux mais trois départs qui ont rythmé notre mois de mai !

Vous ne les connaissez peut-être pas mais ils ont pourtant été à votre service pendant plus de 30 ans...



Chacun, à leur manière, ont contribué à améliorer votre satisfaction. Nous les remercions pour tout ce qu'ils ont apporté durant leur carrière à votre service.

Nous leur souhaitons une belle et longue retraite !

LA GESTION DES DÉCHETS

Il y a de la nouveauté dans la gestion de vos déchets !

Afin de vous aider, voici un petit récapitulatif des consignes et astuces qui vous aideront au quotidien.

Consignes à respecter :

- Dépôt des sacs réglementaires et conformes la veille du ramassage à partir de 18h00 ;
- Trier les déchets selon leur nature en respectant les consignes de tri ;
- Le contenu du sac PMC doit respecter les consignes du tableau.

En cas de non-respect de ces consignes, Centr'Habitat se réserve le droit de porter en compte le coût du nettoyage du site, via une note de débit à l'ensemble des locataires du site.

Au cours de l'année 2021, 449 m³ d'encombrants, sacs non réglementaires ont été enlevés sur l'ensemble de notre patrimoine. Le coût de ces opérations de nettoyage s'élève à 48.248 euros.

EMBALLAGES PLASTIQUES

Bouteilles Flacons

NOUVEAU

Barquettes et ravières

Pots et tubes

Films, sacs et sachets

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

Canettes et boîtes de conserve

Aérosols alimentaires et cosmétiques

Barquettes et ravières

Couvercles, bouchons et capsules

CARTONS À BOISSONS

CE QUI EST INTERDIT DANS LE NOUVEAU SAC BLEU

- Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotines ou de nourriture humide pour animaux, ...
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Les emballages d'huile de moteur, pesticides, tubes de silicone
- Les emballages avec une contenance supérieure à 8L
- La frigolite
- Autres objets

ATTENTION !

- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (lissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Les règles pour un bon recyclage

- Égouttez et videz bien tous les emballages.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.
- Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-le séparément dans le sac.

**ENCORE DES DOUTES SUR LE TRI ?
RENDEZ-VOUS SUR TRIONSMIEUX.BE**

ASTUCE ! SERVICES À DOMICILE :

SERVICE DE L'HYGÉA :

Si vous ne disposez pas de véhicule, l'Hygée propose un service de ramassage à domicile pour les encombrants destinés au parc à conteneurs. Pour les modalités pratiques, vous pouvez consulter le site internet et/ou les contacter au 0800/11.799.

SERVICE ELIS :

Ce service d'enlèvement des déchets destinés au parc à conteneur est gratuit et est réservé aux habitants de l'entité de Manage. Pour en bénéficier, contactez le 064/55.62.81.



Les cartons et papiers doivent être ficelés et triés selon le tableau suivant :

Papiers-cartons

Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes

Collecte en porte-à-porte*

***ou via Ecoparcs**

Remarques

- Enlever le film plastique des publications
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en cartons

Interdit

- Les papiers et cartons souillés ou gras
- Le papier cellophane et papier et sachet en aluminium
- Le papier peint

A jeter dans le poubelle à ordures ménagère

→ Pour les appartements, veuillez à rassembler les différents déchets selon leur nature en respectant les lieux prédéfinis ;

→ Les encombrants doivent être portés au parc à conteneur et/ou enlevés par les services à domicile.

LA CARTE QUOTA :

La carte quota est nécessaire pour se rendre au parc à conteneur et/ou pour bénéficier des services à domicile.

Comment l'obtenir :

- Soit en vous rendant au bureau de l'Hygée ;
- Soit via le site internet de l'Hygée (www.hygea.be).

LA CITOYENNETÉ ? J'ADHÈRE ET JE M'IMPLIQUE !

Zoom sur nos supers locataires !

8 Samedi 7 mai 2022, certains de nos locataires ont contribué à l'amélioration de votre cadre de vie dans la rue de Conza à Haine-Saint-Pierre et dans la cité Beau Site à Haine-Saint-Paul.

En participant à l'opération BeWapp*, ils ont récolté bon nombre de déchets ainsi que d'encombrants.

Dans l'équipe, Gabriel, un garçon de 8 ans, s'est pleinement investi. L'expérience lui a permis de le sensibiliser au maintien de la propreté dans nos quartiers.

Toute l'équipe de Centr'Habitat remercie Gaëlle, Gabriel, Elvis, Jean-Michel, Alain, Margot et Alby pour le travail exemplaire accompli !



Vous aussi ! Contribuez à améliorer la qualité de votre environnement. Votre initiative sera mise à l'honneur lors d'une prochaine édition !

DITES-LE NOUS !

QU'AVEZ-VOUS ACCOMPLI ? QUE PROJeteZ-VOUS ?

Envoyez-nous vos coordonnées complètes, un descriptif de ce que vous avez réalisé et quelques photos via info@centrhabitat.be

*Be Wapp asbl agit en Wallonie pour améliorer la propreté publique en développant des actions visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins.

POINT SUR L'ENTRETIEN DES JARDINS PRIVATIFS ET PARCELLES DE PELOUSES EN FAÇADE AVANT

Certains d'entre vous s'interrogent au sujet de ce qui leur incombe dans l'entretien des abords de leur logement. Un petit rappel pour clarifier la situation nous semble opportun.

L'entretien des jardins privés, « en bon père de famille », incombe au locataire.

- Veiller à supprimer les mauvaises herbes, l'ivraie (chardons, orties...) dans les jardins et sur les trottoirs et les filets d'eau face à votre logement ;
- Tondre régulièrement la pelouse et tailler les haies qui clôturent le jardin (à 1,50 m de hauteur max). et recycler tous les déchets vers les parcs à conteneurs ;
- Maintenir la hauteur et la couronne des arbres implantés dans vos jardins de manière à n'occasionner aucun désagrément à vos voisins, ni dégâts aux bâtiments ;
- N'apporter aucune modification telle que construction de terrasses, annexes, ... qui sont interdites par notre règlement d'ordre intérieur ;
- La pose d'un abri de jardin est soumise préalablement à l'autorisation écrite de notre société ;
- Enfin et plus généralement, vous conformer aux prescriptions du Règlement de Police de votre localité.

Vous avez des plantations dans votre jardin ? L'acceptation sans remarque dans votre état des lieux d'entrée entraîne la prise en charge par vos soins. Lorsque celles-ci provoquent des nuisances au voisinage ou à votre habitation (manque d'ensoleillement, feuilles sur toitures, ...), vous devez y remédier sans attendre que des dégâts soient visibles.

A défaut, si nous en jugeons la nécessité, nous nous réservons le droit de les faire entretenir, les enlever ou les abattre à vos frais.

Si vous rencontrez des difficultés pour l'entretien de votre jardin, notre cellule de Proximité peut vous conseiller :

Véronique Ermel : 064/431.868

Christian Serez : 064/431.856

Mélissa Vandenmensbrugge : 064/431.889

Mélissa Flener : 064/431.864

L'entretien des **espaces situés en façade avant de votre logement** ainsi que ceux à vocation publique, se fait via le sous-traitant désigné par notre société (à l'exception de la cité Astrid à La Louvière - cité de la Croyère).

Afin de préserver les espaces verts, prière de ne pas circuler ni stationner sur les pelouses (y compris camion de déménagement, remorques...).

FUITE À LA CHASSE D'EAU UNE RESPONSABILITÉ LOCATIVE QUI PEUT VOUS COÛTER CHER !

**1160 € par an pour une chasse d'eau qui fuit !
25 litres par heure soit
219 m³ par an.**

La perte d'étanchéité est provoquée par l'usure et l'encrassement du système de la chasse de WC. Cela engendre des fuites, et donc des coûts imprévus mais pourtant évitables !

Astuces :

- Vérifiez si l'écoulement d'eau le long des parois de la cuvette s'est bien arrêté lorsque le réservoir est rempli. En cas d'anomalie, contrôlez le fonctionnement du mécanisme à l'intérieur et au besoin remplacez les pièces défectueuses ;
- Pensez à nettoyer et détartrer le réservoir de la chasse une fois par an. Cela évitera l'encrassement et le dépôt de tartre préjudiciable pour l'étanchéité des joints ;
- De manière générale, relevez vos index tous les mois et comparez vos consommations. Un suivi régulier vous permettra de détecter rapidement la moindre anomalie ! (Plusieurs applications gratuites avec rappel sont disponibles, par exemple : lconsometre).

COMMENT DÉTARTRE VOTRE RÉSERVOIR ?

Il vous est possible de détartrer naturellement vos toilettes avec du vinaigre blanc.

- Étape 1 : commencez par vider un maximum d'eau du fond de la cuvette à l'aide d'une éponge ou d'un gobelet ;
- Étape 2 : versez un litre de vinaigre blanc dans votre cuvette ainsi que dans votre réservoir et laissez agir toute une nuit sans tirer la chasse d'eau ;
- Étape 3 : le lendemain, terminez le nettoyage avec une brosse. Renouvelez l'opération tous les trois mois pour maintenir vos toilettes sans calcaire !



INSTALLATION DU CHAUFFAGE CENTRAL SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE

Notre chantier d'installation du chauffage central dans l'ensemble de notre patrimoine se poursuit. **145 installations ont été réalisées** entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 avril 2022, notamment sur les sites suivants :

- Cité Bois-du-Luc à Houdeng-Aimeries ;
- Rue du Home Familial à Houdeng-Goegnies ;
- Rue du Home et Infante Isabelle à Houdeng-Aimeries ;
- Rue A. Dufrane et Emile Urbain à Saint-Vaast ;
- Immeuble d'appartements cité Petit à Haine-Saint-Pierre ;
- Rue Eugène Pottier et Larcimont à La Louvière.

Le montant de la dépense actuelle, depuis le début de l'opération, s'élève à environ **1.337.102 €**

Nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre équipe technique qui visitera votre logement avant les travaux. Lors de cette visite, nous vous donnerons des explications précises sur la réalisation de votre installation. Les conseils qui vous seront prodigués permettront de réduire au maximum la durée des travaux dans votre logement. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



LES PROCHAINS SITES PLANIFIÉS SONT :

- Rue de l'Épine du Prince 1, 3 et 5 à Fayt-lez-Manage
> 83 logements
- Rue Joseph Wauters 98, 100, 102, 104, 108 et 110 à Strépy-Bracquegnies
> 56 logements
- Immeuble d'appartements cité Petit à Haine-Saint-Pierre
> 12 logements

BONS RÉFLEXES = BELLES ÉCONOMIES !

RACCORDEMENT D'UNE CUISINIÈRE AU GAZ

LES DANGERS

Un mauvais raccordement de votre cuisinière au gaz, vous expose à des fuites de gaz qui conduit automatiquement à une surconsommation d'énergie mais aussi à d'autres incidents beaucoup plus désastreux : incendie, explosion et intoxication au monoxyde de carbone.

POUR UNE CUISINIÈRE EN TOUTE SÉCURITÉ :

- Achetez votre cuisinière au gaz en Belgique ;
- Prévoyez son placement par un installateur agréé dans le respect des normes en vigueur ;
- Raccordez-la avec un flexible métallique jaune (obligatoire depuis 2012).

Si votre flexible est en caoutchouc et porte une date limite d'utilisation lisible, vous pouvez le conserver jusqu'à cette date. Au-delà de celle-ci, vous devrez le remplacer par un flexible métallique jaune.

LE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ :

Centr'Habitat organise l'entretien de votre chaudière gaz tous les 2 ans. Le coût de celui-ci est porté en compte dans la redevance chauffage comprise dans votre loyer.

Pour les immeubles à appartements, Centr'Habitat procède, également, au contrôle d'étanchéité de gaz une fois tous les 5 ans, conformément aux réglementations régionales.



POUR GARANTIR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOTRE VOISINAGE :

- Interdiction d'utiliser ou de stocker des bonbonnes de gaz (propane ou butane), des produits tels que pétrole, ... que ce soit dans le logement, les dépendances (cave, balcon) ou les parties communes ;
- Faire placer un bouchon (bonnet) par une entreprise possédant tous les agréments requis lorsque vous n'utilisez pas une alimentation de gaz (foyer et/ou cuisinière) ;
- Interdiction de modifier l'installation gaz de votre logement ;
- Relever régulièrement (une fois par mois) l'index de votre compteur gaz pour détecter une éventuelle fuite de gaz et éviter une surconsommation ;

- Obligation d'informer la société dès l'apparition d'une anomalie ou d'un dommage. A défaut d'avoir averti la société, le locataire supportera l'intégralité des conséquences, notamment les coûts des réparations, des dégâts causés et de la surconsommation énergétique.

EN CAS D'ODEUR DE GAZ :

- Evitez toute étincelle : ne pas toucher aux interrupteurs et aux appareils électriques ;
- Fermez les robinets de gaz et le compteur gaz ;
- Ouvrez toutes les portes et les fenêtres ;
- Evacuez les lieux ;
- Téléphonez au numéro d'urgence Ores 0800/87 087 (service et appel gratuits).



PLAN DE RÉNOVATION 2020 – 2024 DU LOGEMENT PUBLIC

Dans un précédent bulletin, nous vous informions d'un vaste plan qui vise à rénover 1.375 logements du patrimoine. Un budget de plus de 67.000.000 € y est consacré.

Pour les quatre projets suivants, l'esthétique générale ainsi que les grandes lignes des travaux qui seront réalisés ont été approuvées et arrêtées. Une demande de permis d'urbanisme a également été introduite.

Les travaux débuteront durant le premier semestre 2023. Nous espérons qu'ils vous donneront entière satisfaction et qu'ils permettront d'améliorer votre quotidien. Nous comptons sur vous pour réserver un bon accueil à nos équipes et nos sous-traitants lors des interventions. Nos services restent à votre écoute.

CITÉ LEBURTON À MAURAGE (CITÉ BLANCHE) – RÉNOVATION DE 72 MAISONS



Principaux travaux prévus :

- Mise en conformité des escaliers et des garde-corps ;
- Interventions ponctuelles au niveau de l'électricité ;
- Traitement de l'humidité des murs enterrés ;
- Traitement des cheminées de toiture ;
- Installation de système de ventilation performant (C+) ;
- Démolition du complexe vétuste d'isolation des murs existants (isolation et crépis) ;
- Installation d'une structure en bardage permettant une isolation performante, recouverte de tuiles prolongeant la toiture en façade ;
- Démolition de la toiture existante et remplacement par une nouvelle couverture en tuile.

MONTANT DES TRAVAUX :
4.700.000 €

CITÉ HOUPETTE III À HOUDENG-GOEGNIES - RÉNOVATION DE 102 MAISONS ET 36 APPARTEMENTS



Principaux travaux prévus :

- Isolation des façades par un système d'enduit sur isolant & bardage en bois de réemploi ;
- Isolation des versants de toiture par l'extérieur et remplacement des toitures + gouttières et descentes d'eau de pluie ;
- Remplacement des portes de garages (thermiques).

MONTANT DES TRAVAUX :
7.300.000 €

CITÉ PETIT À HAINE-SAINT-PIERRE RÉNOVATION DE 103 MAISONS ET 24 DUPLEX



Principaux travaux prévus :

- Mise en conformité électrique et gaz des logements ;
- Mise en conformité garde-corps et escaliers ;
- Suppression de l'accès cave par l'extérieur ;
- Installation d'un système de ventilation performant ;
- Isolation des façades par un système d'enduit sur isolant & bardage en panneaux de laine de roche compressée ;
- Isolation et nouvelle membrane d'étanchéité des toitures plates, gouttières et descentes d'eau de pluie.

MONTANT DES TRAVAUX :
5.800.000 €

CITÉ LÉON ROLAND À THIEU RÉNOVATION DE 62 MAISONS



Principaux travaux prévus :

- Réparation des balcons (béton) ;
- Etanchéification et sécurisation des escaliers extérieurs ;
- Mise en conformité électrique et gaz des logements ;
- Mise en conformité des garde-corps intérieurs ;
- Pose d'une ventilation performante ;
- Isolation des façades, Injection dans la coulisse ;
- Isolation des toitures et pose d'ardoises artificielles
- Rénovation des cheminées & remplacement des descentes d'eaux pluviales.

MONTANT DES TRAVAUX
3.400.000 €

VOTRE LOYER

A la baisse comme à la hausse, le loyer peut être modifié si votre situation change (composition de ménage, revenus...). Il est donc essentiel de nous communiquer tout changement au plus tôt.

Bon à savoir : le 1^{er} janvier de chaque année, le loyer est recalculé en fonction de l'actualisation de la valeur du logement. Une réadaptation est également effectuée sur base de l'évolution de votre situation suite aux preuves de revenus réclamées en juin.



RÉADAPTATION GÉNÉRALE DES LOYERS 2023

La réadaptation des loyers au 1^{er} janvier 2023 (AGW du 6 septembre 2007) sert à calculer au plus juste votre loyer.

Comment éviter une sanction* sur votre loyer ?

Transmettez-nous toutes les informations relatives à vos revenus dès réception du courrier/courriel qui vous parviendra dans le courant du mois de juin 2022.

QUELS DOCUMENTS ?

Le tableau (annexé à votre courrier) daté et signé ainsi qu'une copie prouvant :

- Le montant de vos revenus actuels ainsi que le montant des revenus des personnes qui cohabitent dans votre logement ;
- Les revenus actuels des enfants qui ne fréquentent plus un établissement scolaire.

COMMENT NOUS LES TRANSMETTRE ?

- Par courriel : rea@centrhabitat.be
- Par courrier : à la rue Edouard Anseele 48, 7100 La Louvière
- Via notre formulaire en ligne : www.centrhabitat.be

Cela vous évitera un éventuel rappel, envoyé en septembre prochain par pli recommandé, qui serait alors votre dernier recours avant une augmentation de votre loyer au maximum.

Une absence de réponse ou une réponse incomplète à ce rappel entraînerait une augmentation irréversible de votre loyer au 1^{er} janvier 2023.

LA SOCIÉTÉ POURRA SOIT :

- Résilier le bail moyennant préavis donné dans les formes légales (du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023) ;
- Porter le loyer au montant maximum **SANS EFFET RETROACTIF** tant que le dossier ne sera pas complet.

Notre société privilégiera de porter votre loyer à son maximum, sans la moindre possibilité de revenir en arrière, ce qui veut dire, aucune correction rétroactive.

(*) l'article 28 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007.

89 loyers ont été portés au maximum au 1^{er} janvier 2022

ANIMATIONS PÂQUES 2022

En avril 2022, l'ASBL Régie des Quartiers La Louvière - Manage, en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale de La Louvière, a organisé son animation de Pâques à la rue des Briqueteries à Saint-Vaast.



Était au programme : un spectacle de magie, un château gonflable, un goûter et une distribution d'œufs en chocolat. Le bonheur se lisait sur les visages des enfants et de leurs parents. Quel plaisir de voir les gens contents sous un soleil radieux.



Dans les cités de l'Argilière à Fayt-Lez-Manage et Parc de Bellecourt à La Hestre, une animation autour du thème de Pâques en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale de Manage a été organisée.



Les enfants de l'entité ont été conviés à participer à une chasse aux trésors dans les deux quartiers où de nombreux indices à reconstituer ont été cachés. Une quarantaine d'enfants et leur famille y ont pris part.

La Régie des Quartiers s'est mobilisée afin de proposer un atelier « grimage » avant le départ mais également afin d'accueillir les enfants à leur arrivée avec des mascottes, enfilées par nos stagiaires, ainsi qu'une distribution d'œufs en chocolat.

L'ASBL RÉGIE DES QUARTIERS LA LOUVIÈRE-MANAGE

SERVICE SOCIAL AUX LOCATAIRES

La Régie des Quartiers peut aider les locataires pour les formalités suivantes :

- Toute demande technique auprès de Cent'Habitat et transmission de documents
- Introduction d'une candidature à la location (mutation)
- Réadaptation annuelle des loyers - loyer sanction
- Droits et devoirs du locataire
- Démarche sociale ou administrative (services sociaux adaptés, CV, rédaction ou envoi documents...)
- Paiement (retard loyer, difficultés de paiement de factures)

CONTACT

- Marta Blazejczyk : 064/266.201 (SAC La Louvière)
rue des Briqueteries, 1/3 à Saint-Vaast
- Elodie Flamant : 064/772.878 (SAC Manage)
rue de la Petite Franchise, 1 à Fayt-Lez-Manage
- Isabelle Carton, coordinatrice : 064/431.882



La Régie des Quartiers propose **une préformation pour adulte** en techniques de rénovation de bâtiment.

Condition : être inscrit comme demandeur d'emploi.

Les locataires d'un logement de Centr'Habitat sont prioritaires. Attestation de fréquentation délivrée en fin de stage.

Contenu :

- Préformation dans le domaine du bâtiment, amélioration du cadre extérieur des abords et des communs au sein des cités de Centr'Habitat ;
- Construction d'un projet professionnel et de vie ;
- Accompagnement dans la recherche d'emploi ;
- Visites et stages en entreprise ;
- Remise à niveau de base en français et mathématique, initiation à l'informatique, apprentissage de la théorie du permis de conduire B, ateliers cuisine, guidance budgétaire, médiation de dettes, visites culturelles et de citoyenneté... ;
- Organisation d'activités de citoyenneté, animations diverses.



INFORMATIONS ET CONTACTS

Nos bureaux sont accessibles principalement sur rendez-vous.
Nos hôtesses d'accueil sont à votre écoute !

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
Le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 14h30



NUMÉRO GÉNÉRAL

064/22.17.82



- Pour toute demande technique, **taper 1**
- Pour votre situation financière ou retard loyer, **taper 2**
- Pour les inscriptions ou demande de mutation, **taper 3**
- Pour toute autre demande, **taper 4**

Vous souhaitez nous écrire ou nous transmettre un document ?

Par courrier : **rue Edouard Anseele 48, 7100 La Louvière**
Par courriel : **info@centrhabitat.be**

RESTEZ CONNECTÉS !

Rejoignez-nous sur Facebook



@Centr'Habitat

Visitez notre site

www.centrhabitat.be

N° entreprise 0401763211 - RPM Mons

Banque ING : BE20 371-0390124-56

Banque CPH : BE93 126-2014493-67

